DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

14.06.0104
Attribution d'une subvention à l'Association pour la Permanence de Soins de l'Est Lyonnais (APSEL) gestionnaire de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL)

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26 juin 2014**

Compte rendu affiché le **03 juillet 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **20 juin 2014**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Stéphane BERTIN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Mourad BEN DRISS à Morad AGGOUN, Marie-France VIEUX-MARCAUD à Bernard GENIN, Sacha FORCA à Christiane PERRET-FEIBEL.

Membres absents excusés : **Virginie COMTE**

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 02 JUIL. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 4

RAPPORT DE MONSIEUR MARGUE

Mesdames, Messieurs,

Afin de faire face à une baisse constante de l'offre médicale de soins sur notre territoire et sur ceux des communes voisines la ville de Vaulx-en-Velin a été directement associée en 2007 à la création d'une Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais implantée à Décines.

Cette offre de soins proposée en soirée, week-end et jours fériés permet :

- de répondre à une absence de soins relevée par l'Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes (lors du diagnostic santé réalisé sur la ville de Vaulx-en-Velin en 2006) ;
- de contribuer au désengorgement des services d'urgence des hôpitaux.

Outre un travail d'élaboration du projet réalisé par nos techniciens du Service Municipal de Promotion de la Santé en partenariat avec l'Association pour la Permanence des Soins dans l'Est Lyonnais (APSEL), l'engagement de notre Commune a pris la forme d'une convention de financement au fonctionnement de la structure délibérée lors du Conseil municipal du 7 Juin 2007 et signée par le Maire en date du 24 Juillet 2007 puis renouvelée en décembre 2013.

Cette nouvelle convention permet de proposer un forfait de 250 € aux communes utilisatrices de moins de 5 000 habitants et d'intégrer la participation de la ville de Meyzieu qui, jusque-là, n'intervenait pas malgré une fréquentation de sa population non négligeable.

Les villes de plus de 5 000 habitants qui participent au financement de la MMGEL sont aujourd'hui : Bron (1 778,73 €), Chassieu (801,80€), Décines (6 499,20 €), Genas (1 083,66 €), Jonage (550,04 €), Meyzieu (3 297,49 €), Saint Bonnet de Mure (407,74 €), Saint Laurent de Mure (259,97), Vaulx-en-Velin (3 686,07 €).

C'est ainsi que le montant de notre propre contribution est en diminution et passe de 4 888,60 € en 2012 à 3 731,21 € en 2013, à 3 686,07 € en 2014.

Le montant global de la subvention à répartir est de 19 114 €, et se calcule au prorata de la fréquentation N-1.

Le taux de fréquentation des Vaudais est de 20,07 % soit 1 347 patients sur un total de 6 973.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'attribuer à l'Association pour la Permanence des Soins dans l'Est Lyonnais (APSEL) une subvention de 3 686,07 € au titre de notre contribution 2014 ;

➢ De dire que les crédits d'un montant de 3 686,07 € seront prévus au budget 2014 crédits réservés.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

➢ Attribue à l'Association pour la Permanence des Soins dans l'Est Lyonnais (APSEL) une subvention de 3 686,07 € au titre de notre contribution 2014 ;

➢ Dit que les crédits d'un montant de 3 686,07 € seront prévus au budget 2014 crédits réservés.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY